

31 juillet 1972

315.1 BE 2 - BM/kh

Division des affaires administratives
du Département politique fédéral3003 B e r n e

Rapport sur l'occupation de la Chancellerie consulaire de l'Ambassade
de Suisse à Paris, le jeudi 13 juillet 1972, par le Groupe Bélier

Monsieur l'Ambassadeur,

L'huissier-concierge, M. Nadal, me téléphone à 11 heures pour me dire que la chancellerie (bâtiment A) venait d'être occupée par un groupe d'une trentaine de jeunes gens et jeunes filles se réclamant du groupe jurassien "Le Bélier". Il me raconte ce qui suit:

La porte d'accès de l'Ambassade sur la rue était ouverte à deux battants pour laisser entrer la voiture de M. Geiser, Directeur général de Sandoz et Président de l'Hôpital suisse de Paris, qui avait rendez-vous avec le Chef de mission à 11 heures. Peu après l'entrée de la voiture dans la cour, un groupe de jeunes gens a pénétré à son tour, tout à fait normalement et s'est rendu directement à la chancellerie. L'huissier-concierge les a vus, mais a pensé qu'il s'agissait de touristes suisses comme il arrive qu'il s'en présente à l'Ambassade.

./.



- 2 -

Peu après, l'huissier en fonction au rez-de-chaussée de la chancellerie est sorti, s'est rendu auprès de M. Nadal et lui a dit que ce groupe se réclamant du "Bélier" allait "occuper" l'Ambassade et lui avait intimé l'ordre d'évacuer les lieux. Voyant qu'il hésitait, on l'avait poussé dehors.

M. Nadal s'est alors rendu à la chancellerie, a constaté que la porte était bloquée et qu'il était impossible, sauf par la force, de pénétrer à l'intérieur des locaux. Il a aussitôt appelé le soussigné pour lui demander des instructions. Je lui ai répondu que j'allais en parler avec le Chef de mission.

Mis au courant des faits, celui-ci a alors chargé M. de Ziegler et le soussigné d'entrer en discussion avec le groupe.

M. de Ziegler et moi sommes descendus dans la cour. La porte de la chancellerie était fermée. Je me suis rendu compte qu'en appuyant un peu elle céderait; mais les vitres risqueraient de voler en éclats et donnerait ainsi l'impression d'un acte de violence qui pourrait créer des malentendus.

Entretemps, quelques membres du groupe sont apparus à la fenêtre du premier étage. J'ai commencé le dialogue avec eux, dialogue qui a duré une vingtaine de minutes.

Ces jeunes gens m'ont fait savoir qu'ils avaient l'intention d'occuper l'"Ambassade" pendant 24 heures et s'en iraient le vendredi 14 juillet à 11 heures du matin. Ils avaient des vivres et à boire. Ils ne commettraient aucune violence et ne toucheraient à aucune affaire officielle.

./.

- 3 -

Ils demandaient qu'une délégation soit reçue par le Chef de mission pour lui remettre une "pétition". L'Ambassadeur leur a fait répondre qu'il les recevrait à la condition que cesse l'occupation des locaux.

Je leur ai fait remarquer:

- que nous ne pourrions admettre une occupation de ces locaux dans lesquels se trouvaient enfermés des personnes étrangères à l'Ambassade (public) et des fonctionnaires qui, du fait de la clôture de la porte, n'avaient plus de liberté de mouvement
- que nous étions à la veille de la fête nationale française, donc d'un long week-end, et que nombreuses étaient les personnes qui, en ce jour, avaient des affaires urgentes à régler et qu'ils prenaient ainsi une lourde responsabilité. Cette remarque a été bruyamment appuyée par un ressortissant français qui se trouvait dans la cour et était venu pour une affaire urgente à l'Ambassade,
- que ce n'était, - parce qu'ils avaient l'air très satisfaits de leur action, - pas un acte de gloire ou de courage de venir occuper une ambassade dont chacun sait qu'elle est librement ouverte au public,
- mais surtout et entre beaucoup d'autres arguments je les ai red~~on~~us attentifs au grave délit que constituait l'occupation d'une Ambassade étrangères à Paris. En effet, c'est un exemple et un précédent qu'ils ont ainsi créés et certainement les autorités françaises ne pourraient fermer les yeux, vu leur responsabilité de protéger les missions diplomatiques. Dès lors, di-je fait remarquer, si l'Ambassade fait appel à la police pour les faire évacuer, le groupe entier se retrouvera dans le "panier à salade", avec toutes les chances de passer le

./.

- 4 -

week-end complet au poste de police du fait que le 14 juillet, le samedi et le dimanche, il n'y aura pas de juge en fonction; par ailleurs le juge prononcera certainement une peine sévère qui sera l'expulsion et l'interdiction du territoire français pour un bon nombre d'années, du fait que cette manifestation constitue un acte politique de la part d'étrangers sur sol français. Je leur ai rappelé que nos compatriotes interpellés parmi les manifestants de mai 68 ont tous été expulsés de France et interdits de séjour.

Cette mise en garde, au début, n'a pas eu ~~tant~~ l'effet escompté. L'un des chefs du groupe m'a déclaré que lui-même et tous les membres de son groupe ne craignaient ni la prison ni l'expulsion, ni l'interdiction de séjour. Je lui ai fait remarquer qu'il prenait pour lui ses propres responsabilités, comme il l'entendait, mais qu'à sa place je n'oserais prendre ainsi à la légère des responsabilités pour les autres membres du groupe: ceux-ci se rendent tous certainement souvent dans les régions limitrophes du Jura bernois et vont se trouver bien ennuyés, pendant des années, de ne pouvoir plus franchir la frontière.

Finalement, j'ai vu que revenant sans cesse sur l'expulsion et l'interdiction de séjour, le casier judiciaire en France, etc. je commençais à toucher le point sensible et que l'esprit de contestation fléchissait.

Je leur ai déclaré que

- la présence du public à l'intérieur des locaux
- le fait que le personnel n'était pas libre de vaquer à ses affaires et libre d'entrer et sortir de ces locaux
- le fait qu'ils persistaient à rester pendant 24 heures

./.

- 5 -

m'amenai à aller proposer à Berne de leur fixer un délai d'évacuation jusqu'à midi, après quoi l'Ambassadeur ferait appel à la police pour les faire évacuer.

Je suis parti. J'ai trouvé le Chef de mission et M. de Ziegler en conversation téléphonique avec Berne (M. Ludwig Meier) auquel j'ai fait rapport. Celui-ci m'a conseillé de gagner du temps et d'essayer d'obtenir leur départ sans faire appel à la police.

Je suis redescendu dans la cour. J'ai fait appeler le chef du groupe, qui s'est nommé Jean-Claude Montavon. Je lui ai dit que je ne voulais plus m'égosiller à discuter avec des interlocuteurs situés au premier étage. Je lui ai demandé de descendre, d'ouvrir la porte et de venir parler avec moi. Il a obtempéré, mais il n'a pas été possible d'ouvrir tout de suite la porte qui était - je devais l'apprendre plus tard - entravée par des mètres de fils de fer. M. Montavon est venu à la fenêtre du rez-de-chaussée, à ma hauteur.

Je lui ai raconté que j'avais téléphoné au Département politique et suggéré leur expulsion par la police à midi si lui et ses gens maintenaient leur décision d'occuper l'Ambassade, mais qu'ils avaient eu beaucoup de chance d'avoir affaire à Berne à des fonctionnaires faisant preuve de compréhension. Le Département politique est conscient de la gravité de leur cas si l'Ambassade fait appel à la police; il ne veut pas les mettre dans une situation difficile avec la justice française et m'a chargé de faire appel à leur bon sens. Je lui ai aussi fait remarquer qu'ils avaient déjà obtenu la publicité qu'ils voulaient, puisque des journalistes s'étaient présentés à l'Ambassade. (Un correspondant du Monde était sur place).

./.

- 6 -

M. Montavon m'a paru impressionné. Mais un membre du groupe s'est écrié qu'ils n'étaient pas venus "occuper" 24 heures l'Ambassade pour se retirer moins d'une heures plus tard. Il a été aussitôt approuvé par d'autres membres. J'ai alors rappelé à M. Montavon tous les arguments que je lui avais déjà donnés et lui ai dit qu'il fallait être maintenant sérieux, que de toute façon nous ne saurions tolérer leur présence au-delà des heures de bureau et que s'ils persistaient, nous les ferions éjecter par la police quelles que soient les conséquences bien regrettables que cela aurait pour eux.

C'est alors que M. Montavon, que je sentais faiblir, a sauté sur l'occasion et, sans consulter son état-major, m'a dit:

"Vous avez ma parole, à cinq heures nous évacuons les lieux après avoir tout remis en ordre. Vous nous donnerez des balais. Nous voulons laisser les lieux dans l'état où nous les avons trouvés."

Je lui ai répondu que je prenais acte de sa déclaration, mais que de mon côté je lui donnais ma parole que si son groupe n'évacuait pas l'Ambassade à 17 heures, nous appellerions la police. J'ai aussi exigé que la porte soit débloquée, que le public puisse quitter les locaux, que les fonctionnaires soient libres d'entrer et de sortir, que les visiteurs de l'Ambassade puissent librement se rendre à la chancellerie pour leurs affaires, enfin que son groupe se réunisse au rez-de-chaussée et ne circule plus dans les étages.

Tout cela m'a été accordé et tenu. Il y a bien eu encore quelques allées et venues dans l'immeuble, mais le gros de la troupe est resté au rez-de-chaussée.

./.

- 7 -

Le fait de l'occupation étant rapidement connu par la radio, peu de gens se sont présentés à l'Ambassade, mais j'ai personnellement fait entrer dans la chancellerie 3 compatriotes pour un cas urgent et tout s'est passé sans incident.

Par la suite, deux officiers de police se sont présentés en civil à l'Ambassade. Ils ont été reçus par M. de Ziegler auquel ils ont déclaré que des forces de police étaient rassemblées des deux côtés de la rue de Grenelle, où se trouve l'Ambassade, et prêtes à intervenir si on le désirait. M. de Ziegler a répondu que nous pensions pouvoir résoudre le problème en discutant avec les membres du groupe. Ils ont alors laissé percevoir un léger désappointement et déclaré que ce qui se passait à l'intérieur de l'Ambassade ne les regardait pas, mais que les manifestations sur la voie publique, la rue, relevaient de la souveraineté nationale, qu'il n'était pas admissible que des tracts soient distribués et que deux jeunes filles du groupe avaient ainsi été interpellées et amenées au Commissariat, enfin que des drapeaux (il s'agissait de deux drapeaux jurassiens) autres que le pavillon suisse étaient visibles sur la rue et constituaient une infraction.

M. de Ziegler et le soussigné en ont informé aussitôt les membres du groupe en insistant pour que les drapeaux soient enlevés ainsi que la banderolle qui portait une inscription "Liberté pour le Jura Suisse". Malgré une longue discussion, les membres du groupe s'y sont refusés. Ils ont déclaré accepter le risque d'une contravention.

Je suis encore intervenu une nouvelle et dernière fois vers 14 heures quand on a appris que des journalistes discutaient avec eux au travers des fenêtres donnant sur la rue de Grenelle.

./.

- 8 -

C'était là, leur ai-je fait remarquer, une conférence de presse sur la voie publique, donc un acte politique qui concernait les autorités françaises et qu'ils s'exposaient ainsi à des sanctions. Ils ont obtempéré et fermé les fenêtres.

Le reste de l'après-midi s'est passé normalement. Ils avaient pu entendre sur les transistors que les radios parisiennes (France Inter, Europe No 1, Luxembourg) et la Suisse (Sottens, Beromünster) avaient mentionné leur action. Ils étaient satisfaits et l'ont déclaré au soussigné. On a entendu quelques chants jurassiens. Aucun incident ne s'est produit.

A 16 h 30 on les a vu nettoyer les locaux, retirer leurs drapeaux et leur banderolle; à 16 h 55, ils se sont rassemblés dans la cour et sont sortis à 17 heures précises en regardant ostensiblement leur montre.

Mais de l'avis de quelques observateurs postés dans la rue, ils cherchaient plutôt à passer sans provocation à la hauteur des cars de police prêts à les recevoir. Une voiture de la gendarmerie les a suivis un moment, puis les a laissés quand elle s'est rendu compte que le bélier ne demandait pas mieux que de redevenir mouton.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

E. Bauermeister

E. Bauermeister
Conseiller d'Ambassade